TRIMESTRIEL • VFA N°65 • DÉCEMBRE 2024

Vignes et Forêt Actualités

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne
Place Henri Martin • 51160 AŸ-CHAMPAGNE • Tél. 03 26 56 95 20 • info@ccgvm.com

LA GRANDE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLÉE DE LA MARNE

ISSN : 1777-2893

ÉDITO

Un territoire en mouvement : la mobilité au cœur de la Grande Vallée de la Marne

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes se distingue par son engagement en faveur de la mobilité durable accessible pour tous. Face aux enjeux environnementaux et aux besoins croissants de ses habitants, notre collectivité n'a eu de cesse d'expérimenter et de développer l'offre « mobilité » faisant ainsi preuve de dynamisme et d'innovation.

L'arrivée du réseau de transport en commun sur notre territoire ou encore le développement de solutions d'autopartage et de covoiturage illustrent cette volonté de réduire la dépendance à la voiture individuelle. Ces initiatives, qui tentent de répondre aux défis contemporains, doivent également anticiper les besoins futurs en matière de déplacements.

Cependant, certains dispositifs expérimentaux, comme l'autopartage, ont rencontré des difficultés d'adhésion. Plus récemment, la modification d'horaires sur le réseau de bus Mouvéo a provoqué quelques désagréments auprès des usagers. Ces échecs et réajustements, bien que frustrants, ont permis à la collectivité de tirer des leçons précieuses et d'adapter ses stratégies pour répondre au mieux aux besoins réels des habitants.

En effet, la Communauté de Communes continue de se réinventer en proposant de nouvelles solutions de mobilité à l'instar du covoiturage avec l'opérateur BlablacarDaily; du service de location « un véhicule vers l'emploi » ou encore, courant 2025, de la mise en place du transport à la demande qui devraient répondre partiellement aux demandes non satisfaites des usagers.

Dominique LEVEQUE,
Président de la CCGVM

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Territoire d'Industrie II : la relance de l'industrie locale

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

La Communauté de Communes et ses collectivités voisines, récemment labélisées "Territoire d'Industrie II", bénéficient désormais d'un soutien renforcé pour leur développement industriel. Elles rejoignent les 183 territoires lauréats engagés jusqu'en 2027 dans la reconquête industrielle.

Ce label vise à dynamiser l'économie locale en mettant l'accent sur l'ingénierie pour accompagner de nombreux projets identifiés en faveur du développement industriel. **Il offre également des moyens pour moderniser les infrastructures et accompagner les entreprises dans leur transition écologique et numérique, assurant ainsi un avenir plus compétitif et durable.**

Entreprises, vous avez en projet le déploiement d'actions en matière de transition écologique et énergétique, innovation, compétences, enjeux fonciers ?
Vérifiez votre éligibilité au dispositif !

Baptiste PRIVÉ - chargé de projet Territoire d'Industrie
baptiste.prive@epernay-agglo.fr

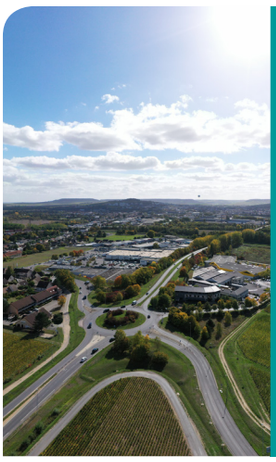

La CCGVM, l'interlocuteur des entreprises

Besoin d'une aide technique ou financière pour vos projets ?
La Communauté de Communes soutient les entreprises en étroite collaboration avec la Région Grand-Est

Contactez Gauthier LABBÉ
gauthier.labbe@ccgvm.com
03 26 56 95 26

Ambonnay - Avenay Val d'Or - Commune nouvelle d'Aÿ-Champagne (Aÿ - Mareuil/Aÿ et Bisseuil)
Bouzy - Champillon - Dizy - Fontaine-sur-Aÿ - Germaine - Hautvillers - Mutigny - Nanteuil-la-Forêt - Saint-Imoges
Tours-sur-Marne - Commune nouvelle de Val de Livre (Louvois et Tauxières-Mutry)

CULTURE & TOURISME

Subventions intercommunales : un soutien aux associations pour des projets fédérateurs

Depuis 12 ans, **la Communauté de Communes soutient l'organisation de manifestations touristiques, culturelles et sportives contribuant ainsi au dynamisme du territoire.** Les subventions allouées aux évènements associatifs visent à financer des projets d'intérêt intercommunal. Elles encouragent des initiatives sociales, culturelles ou sportives qui profitent à plusieurs communes, renforçant ainsi la solidarité et la cohésion territoriale.

4 En 2024, 4 événements ont été soutenus financièrement par la Communauté de Communes allant d'une centaine d'€uros jusqu'à 3000 €uros selon l'importance de la manifestation.

Vous souhaitez savoir si votre projet associatif est éligible ?
Contactez Rémi LEFEVRE au 03 26 56 95 24 ou remi.lefevre@ccgvm.com

Découvrez le festival «Région en scène» à la MJC Intercommunale

Le festival itinérant Région en Scène, partie intégrante du réseau Le Chainon Manquant Grand Est, met en lumière les arts vivants à travers la diffusion de spectacles régionaux. Il soutient la création artistique émergente et favorise les échanges entre artistes, professionnels et publics.

Du mardi 28 au jeudi 30 janvier 2025, la MJCi accueillera 6 compagnies qui viendront présenter plusieurs propositions artistiques, allant du concert au spectacle jeune public en passant par le théâtre.

Durant 3 jours, la Maison des Jeunes deviendra un véritable lieu de convergence des artistes, du grand public et des professionnels amenés à programmer ces propositions culturelles en région Grand Est.

Retrouvez sur www.mjc-ay.com et/ou sur www.facebook.com/MJCIAyChampagne
> Toute l'actualité de la MJC Intercommunale d'Aÿ
Spectacles ; Loisirs et Expositions
> La programmation, les activités culturelles et les festivals

EN BREF !

URBANISME

DU NOUVEAU POUR LES HABITANTS DE CHAMPILLON ET DE DIZY

Les communes de Champillon et de Dizy ont récemment fait le choix d'adhérer au service commun « Autorisation du Droit des Sols » proposé par la Communauté de Communes.
A compter du 1er janvier 2025, l'agent instructeur de la collectivité sera en charge de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes (déclaration de travaux ; permis de construire...) depuis le dépôt de leur demande auprès de la mairie jusqu'à la notification par les Maires de leur décision.

Pour en savoir +
Corinne LEVANT // sur RDV uniquement
03 26 54 69 65 ou info@ccgvm.com

***

PARCE QUE VOUS AIMEZ VOTRE PATRIMOINE, DEVENEZ MÉCÈNE !

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes a à sa charge la préservation des églises. Leur entretien requiert une attention minutieuse, entre des rénovations majeures préservant leur architecture sacrée et des travaux réguliers pour assurer aux communautés un lieu de culte accueillant et sécurisé.
Deux opérations de mécénat vont être menées avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration des églises d'Ambonnay et d'Hautvillers.

FONDATION DU PATRIMOINE

Vous souhaitez en savoir davantage sur la nature des travaux ?
Réaliser un don et bénéficier d'une défiscalisation ?
Contactez Laure BUTTERWORTH
03 26 56 95 95 - info@ccgvm.com

MOBILITÉ

Pour renforcer l'inclusion sociale, dynamiser l'économie locale ou réduire l'isolement, la Communauté de Communes développe la mobilité sur son territoire en diversifiant son offre. A compter de novembre 2024, un nouveau service sera proposé aux habitants : un véhicule vers l'emploi.

ENTRETIEN AVEC

Philippe CAPLAT
Vice-Président en charge
de la mobilité

VFA : La Communauté de Communes expérimente un nouveau dispositif «UN VÉHICULE VERS L'EMPLOI», pouvez-vous nous en dire davantage ?

PC : Depuis le 15 novembre, notre collectivité est devenue un relai au dispositif régional « un véhicule vers l'emploi ». Ce nouveau service est prévu pour répondre aux problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi ou des personnes en situation de précarité souhaitant intégrer une formation ou maintenir leur situation professionnelle.

Grâce à ce dispositif, les usagers confrontés à des problèmes de mobilité peuvent bénéficier d'une mise à disposition temporaire d'un véhicule sous forme de location. Pour ce faire, 5 véhicules et deux vélos électriques seront accessibles avec ou sans le permis de conduire (Permis B ou AM selon le type de véhicule).

VFA : Concrètement, comment ça fonctionne ?

PC : Jeunes en insertion, bénéficiaires du RSA, salariés en période d'essai, femmes victimes de violences, stagiaires de la formation professionnelle, etc. peuvent bénéficier de la mise à disposition des véhicules sous conditions.

Pour vérifier son éligibilité et/ou constituer un dossier, il suffit de prendre contact avec le CIAS de la Grande Vallée de la Marne. L'attribution du véhicule sera décidée selon le besoin, la distance à parcourir, si l'usager est titulaire ou non du permis de conduire et la disponibilité des véhicules. Cette mise à disposition temporaire, sous forme de location à prix modeste, est un coup de pouce permettant au bénéficiaire de trouver une solution plus durable.

SIMULONS LE CAS DE LÉA

Léa habite Saint-Imoges et doit se rendre à Mareuil-sur-Ay pour un emploi en CDD de 3 mois (soit 28 km par jour / 5 jours par semaine ou 20 jours par mois). Sa demande est instruite et acceptée par un des services prescripteurs dont le CIAS puis un contrat est établi avec la Communauté de Communes.

Après avoir versé son dépôt de garantie de 300 €, le service coûtera à Léa pour les 3 mois maximum d'utilisation du véhicule électrique **selon ses ressources :**
pour le 1er mois : 60 € pour 560 kilomètres ;
pour le 2ème mois : 80 € pour 560 kilomètres ;
pour le 3ème mois : 100 € pour 560 kilomètres.
Soit un total de 240 € pour 3 mois si aucun dépassement de kilométrage n'est effectué (rechargement électrique non compris).
En cas de dépassement du kilométrage estimé, il lui sera facturé 0,15 €/ km supplémentaire ».

Ce service peut vous être utile ?
Contactez le CIAS au 03 26 56 92 51 ou secretariat@cias-gvm.fr

NE LAISSEZ PLUS DE PLACE AUX SIÈGES VIDES DANS VOTRE VÉHICULE !

COVOITUREZ AVEC BLABLACAR DAILY

Souvenez-vous !

Dans le dernier numéro du VFA, nous vous présentions la nouvelle initiative «mobilité» de la communauté de communes : **un coup de pouce financier au co-voiturage afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets domicile-travail** avec BLABLACAR DAILY, la place de marché de référence pour les voyages partagés.

Depuis avril dernier, grâce à l'aide octroyée, **les conducteurs reçoivent au minimum 2€ à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager** ! Sans oublier la prime de covoiturage de 100€ pour les conducteurs.

Comment s'inscrire ?

Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily, renseignez vos trajets, l'application se charge du reste ! Vous serez mis en relation avec un covoitureur empruntant le même itinéraire que le vôtre.

LES CHIFFRES

274
covoitureurs actifs sur 981 inscrits sur la plateforme BLABLACAR DAILY

214
trajets cofinancés par la communauté de communes pour 4210 kilomètres parcourus

486€
montant perçu par les conducteurs
(trajet gratuit pour les passagers).
Hors prime covoiturage de 100€ financée par l'État pour les conducteurs

ACTION SOCIALE

La reprise des permanences des avocats

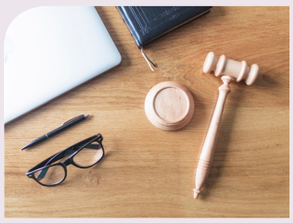

Après un peu plus de deux ans d'absence au CIAS, les habitants de la Communauté de Communes auront de nouveau la possibilité de rencontrer un avocat gratuitement* afin d'obtenir une première réponse à leur question d'ordre juridique, d'être aidés et orientés dans leur procédure.

Les permanences reprendront à compter du lundi 13 janvier 2025 et tous les deuxièmes lundis de chaque mois.

Uniquement sur rendez-vous à prendre au secrétariat du CIAS
*Coût des permanences pris en charge par la CCGVM

Lutter contre l'isolement social des anciens

L'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie et s'est aggravée depuis la crise sanitaire. Afin d'apporter une réponse à cet enjeu sociétal, le CIAS recrutera deux services civiques solidarité sénior à compter de janvier 2025. **Ce futur binome sera amené à effectuer des visites de convivialité, de créer du lien entre les personnes âgées et les associations du territoire via la mise en place d'actions** telles que le portage de livres à domicile ou encore l'accompagnement aux outils numériques...

Vous connaissez une personne isolée ?
Vous souhaitez faire profiter un proche de ce dispositif ?
Contactez le CIAS au 03 26 56 92 51 - secretariat@cias-gvm.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT

Travaux en cours à Avenay Val d'Or

Des travaux, rue de l'Ecu de France à Avenay Val d'Or, ont débuté en octobre pour une durée de six mois. Ces interventions concernent l'aménagement de la voirie avec le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable par la Communauté de Communes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques et éclairage public par le SIEM.

Maître d'œuvre : CORBAVIE+ // Entreprise : SRTP
Montant opération (part réseaux CCGVM) : 206 000 € HT
Subvention de l'Agence de l'eau

NUMÉROS UTILES

CCGVM
Place Henri Martin - 51160 Ay-Champagne
03 26 56 95 20 - info@ccgvm.com

Déchets
03 26 56 95 23 - infotri@ccgvm.com

Eclairage public
Pour signaler une panne,
contactez votre mairie

Eau & Assainissement
VEOLIA EAU - Service clients
09 69 32 35 54

CIAS
Place S.Allende - 51160 Ay-Champagne
03 26 56 92 51 - secretariat@cias-gvm.fr

MAISON DE L'HABITAT
Conseil en rénovation
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 Epernay
03 26 54 00 37
www.maison-habitat-epernay.fr

MJC Intercommunale
Salle Sabine Sani
5, rue de la liberté - 51160 Aÿ-Champagne
03 26 55 18 44
www.mjc-ay.com

MOUVÉO
Réseau de bus
Gare routière - 51200 Epernay
03 26 55 55 50 - www.mouveobus.fr

ZAM CO-WORKING
Espace de co-travail
La Citadelle
Rue de l'Industrie - 51160 Aÿ-Champagne
zamcoworking.fr

Vous souhaitez promouvoir votre entreprise ?
Contactez-nous au 03 26 56 95 20

RESTEZ INFORMÉS !

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Téléchargez l'application « Panneau Pocket » et recevez l'information de la Communauté de Communes et des Transports Scolaires.

Retrouvez également l'actualité de la collectivité sur

Tirages : 7500 exemplaires – Directeur de la publication : Dominique LEVEQUE - Responsable de la Commission Communication : Caroline BENOIT
Crédits photos : Duo Motion ; Gauthier COLIN ; Freepik ; Benoist LAROCHE ; Syvalom